

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 09/07/2025

Date d'affichage : 09/07/2025

Date de réunion : 15/07/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

Le 15 juillet 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoint, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, M. SALLES Daniel, Les Conseillers

Absents excusés : M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme HILLIOU Evelyne et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René,

Pouvoirs : M. GAHERY Jérôme donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Manuella HAMEL, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël ROGER.

### Adressage : validation des noms de hameaux et voies communales

Daniel SALLES, conseiller municipal présente le sujet de l'adressage, l'état d'avancement et les validations qu'il convient de prendre. En effet, par délibération du 11 Avril 2023, le conseil municipal a validé le principe de procéder à la réalisation du plan d'adressage, c'est-à-dire au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de l'ensemble de la commune nouvelle de Sourdeval, et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre avec l'accompagnement des services de Manche Numérique.

Daniel SALLES rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée libre aux choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance de courrier et des livraisons, d'identifier clairement l'adresse des immeubles.

Vu l'article L2212-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret du 11 aout 2022 « relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions » précisant les modalités d'application de l'article 169 de la Loi 3DS,

Vu le travail réalisé par le groupe projet,

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies et des lieux-dits, décide à l'unanimité :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privés ouvertes à la circulation et des lieux-dits pour chacune des communes déléguées de Sourdeval,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'adopter les dénominations suivantes

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

A Sourdeval, le 15 JUILLET 2025.

Accusé de réception en préfecture  
050-200059541-20250715-2025-07-06-DE  
Date de réception en préfecture : 24/07/2025

Le secrétaire de séance  
Mickaël ROGER

Adrien JEHENNE

